

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Mme. D. S. EL Maknael 100, Bld. Bourgogne - CS 85 BL'NOA TEL: 03 80 12 43 24	17/11/23	390.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

D	H
	25533412
	00000000
	00000000

A diagram showing a 12x12 grid of circles. The grid is bounded by four arrows: 'D' on the left, 'G' on the right, 'B' at the bottom, and 'H' at the top. The circles are arranged in a pattern where they are mostly empty in the center of the grid and more densely packed towards the outer edges. The grid is composed of 144 circles in total.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale

Diplômée de la Faculté Mohammed V

Medecine du Travail

DU en diététique à la Faculté
de Medecine de Montpellier

الطب العام

خريجة كلية محمد الخامس بالرباط

طبيبة الشفل

مختصة بالحمية و السمنة

خريجة كلية الطب بمونبولي

Casablanca, le

14/07/2023

الدار البيضا، في

ORDONNANCE

20,00 x 2

10) Fehes Ad n° =



32.60 l'enthal a



20) Muadol

1 kg 8 a



45.80

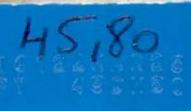
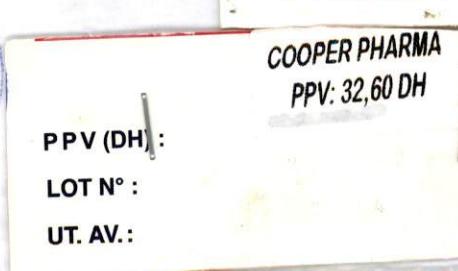
30) Zadraf

CHARMED
LOT : 3556
UT.AV: 11-25
PPV: 200H00

37.20 l'cp le rem

40) Fuci thalamic ge

117 ppol a



Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC
Quartier Assalane-Rue Amour Invilie
BP 10877 CASABLANCA-MAROC
Fucithalmic 0,1% gel ophthalmique
Tube de 3 g
AMM N°184
DMP/21/NRQ
PPV : 37 DH 20 6 11 18001 200818



CHARMED
LOT : 1543
UT.AV : 08-25
PPV : 200H00

- 39,89
P) A epauvet
- 79,50 4 x 2g
60) feeholat
- 96,00 (dose le nez)
- 40) belmazol doux
1 gel le nez



صيپانات

قرص

20 A consommer de

préférence avant fin :

Lot n°

39,80 DH
Lot: Y0550
Per: 02-2025

LOT

220242

EXPIRATION

2025/04

PPC: 79,50DH

36,00



T = 376,90

